



Traité Moèd Katan

Michna 6 - Chapitre 1

אין חופרין כוכין וקברות במועד, אבל מחנכין את הכוכין. ועושין
נברכת במועד, וארון עם המת בחצר; רבי יהודה אוסר, אלא
אם כן יש עימו נסרים.

Pendant 'Hol HaMo'ed, on ne creuse pas de caveau sépulcral, ni ne tombeau, mais on peut aménager des caveaux [ou des tombeaux creusés avant la fête]. On peut aussi creuser [pendant 'Hol HaMo'ed] des étangs et faire un cercueil si le mort [auquel il est destiné] se trouve dans la même cour ; Rabbi Yéhouda l'interdit sauf si les planches nécessaires sont prêtes.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions